

LE RÉSEAU DES EMPLOYEURS

Tout savoir sur
Notre offre de services
aux entreprises



MSA d'Armorique

armorique.msa.fr



L'essentiel & plus encore



ÉDITO

Dans le cadre de son plan stratégique, la MSA développe une offre de services à l'attention de ses différents publics et notamment à l'attention de ses entreprises ainsi qu'à celle de leurs salariés.

Deux ambitions : renforcer la proximité et informer plus régulièrement et de façon plus directe, les entreprises pour les aider dans leurs démarches.

La MSA d'Armorique développe et organise des rencontres, des réunions, des petits déjeuners d'entreprises, des webinaires... au cœur des préoccupations des entreprises, sur des thématiques variées engageant le guichet unique de la MSA.

Par ailleurs, la MSA d'Armorique crée et met à disposition des supports. Ce livret, qui a été conçu pour vous, synthétise l'offre de services de la MSA d'Armorique.

Il vise, d'une part, à répondre à vos besoins MSA en tant qu'entreprise, et d'autre part, à vous aider à guider vos salariés au titre de leurs démarches MSA.

Nous espérons qu'il pourra répondre à vos attentes !



Karine Nouvel
*Directrice Générale
de la MSA d'Armorique*



SOMMAIRE

L'ACCOMPAGNEMENT MSA DES ENTREPRISES À LA REALISATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES 4

- Déclarer et régler les cotisations sociales 4
- S'informer des actualités et des services de votre MSA..... 5
- Embaucher des salariés... 6
- Déclarer l'arrêt de travail d'un salarié... 7

L'ACCOMPAGNEMENT MSA DE VOS SALARIÉS 8

- Préserver la santé de vos salariés 8
- Prévenir les risques professionnels... 9
- Accompagner les salariés en arrêt de travail... 10
- Faciliter le retour au travail des salariés en arrêt de travail... 11
- Inciter vos salariés à faire le point sur leurs droits sociaux... 13
- Accompagner les salariés, futurs retraités de votre entreprise... 13

VOS CONTACTS MSA D'ARMORIQUE..... 15



L'ACCOMPAGNEMENT MSA DES ENTREPRISES À LA REALISATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉCLARER ET RÉGLER LES COTISATIONS SOCIALES

■ Déclarer et payer les cotisations sociales.

Votre MSA vous accompagne sur la qualité de vos DSN mensuelles : la fiabilisation des données de la DSN est en effet un des enjeux majeurs de qualité tant pour vous que pour les salariés de votre entreprise, en termes d'ouverture aux droits.

Votre MSA met à disposition, pour chacune de vos DSN, des signalements d'anomalies disponibles dans votre espace privé. L'ensemble des signalements est accompagné d'une fiche d'aide à la régularisation.

Parallèlement, votre MSA vous propose des rendez-vous qualité dans le double objectif :

- D'améliorer la qualité des données déclarées en DSN.
- De favoriser votre autonomie dans la démarche.

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

m22contact.blf@armorique.msa.fr

■ Solliciter un échéancier de paiement des cotisations.

Votre entreprise rencontre des difficultés de trésorerie.

Votre MSA peut vous proposer des solutions de recouvrement amiable.

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

ctx.blf@armorique.msa.fr
Tél. 02 98 85 59 60

S'INFORMER DES ACTUALITÉS ET DES SERVICES DE VOTRE MSA

■ Se connecter à votre espace privé.

Grâce à [Mon espace privé](#), vous pouvez accéder à l'ensemble des services en ligne destinés aux entreprises pour faciliter vos démarches : embauches, DSN mensuelle, arrêts maladie, accident et maladie professionnelle, attestations, contacts, dépôt de documents...

■ Consulter la newsletter MSA Pros ACTU.

Votre MSA vous adresse plusieurs fois par an, une lettre d'information contenant des actualités réglementaires, des informations sur les services en ligne, la Santé et Sécurité au Travail...

■ Participer aux webinaires d'information organisés par votre MSA.

Tout au long de l'année, votre MSA vous convie à participer à des [webinaires sur des thématiques au cœur de vos préoccupations](#).

■ Participer aux petits déjeuners d'entreprises.

Chaque année, à l'automne, votre MSA invite les entreprises de plus de 20 salariés, en présentiel, aux petits déjeuners d'entreprises. Une occasion d'échanger directement avec les différents services de votre MSA, autour d'un café, de quelques gourmandises, et de s'informer sur des thématiques d'actualité.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?
promotionrelationdeservices.grprec@armorique.msa.fr



EMBAUCHER DES SALARIÉS

■ Accueillir des nouveaux salariés au régime agricole.

Votre MSA met à votre disposition un [kit d'accueil](#) qui répertorie toutes informations utiles : quelles sont les actions à réaliser, les documents à transmettre dans le cadre de vos démarches administratives, comment prendre contact avec votre MSA ?...

■ Informer vos salariés lors d'un événement de vie.

Votre MSA accompagne vos salariés dans leurs démarches et répond à leurs interrogations en mettant à disposition des fiches pratiques [Événements de vie](#).

L'ensemble de ces fiches et le kit d'accueil sont consultables et téléchargeables sur notre site internet armorique.msa.fr dans la rubrique «Accès direct» en bas de la page d'accueil.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?
promotionrelationdeservices.grprec@armorique.msa.fr

DÉCLARER L'ARRÊT DE TRAVAIL D'UN SALARIÉ

■ Signaler un événement.

Certains événements liés à un salarié doivent être signalés rapidement par le biais de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) événementielle : les arrêts de travail, les reprises anticipées et les fins de contrats.

[Consultez la vidéo, le guide et le dépliant sur la DSN événementielle disponibles sur le site internet de la MSA d'Armorique.](#)

■ Consulter les décomptes d'indemnités journalières.

Si vous assurez le maintien de salaire de vos salariés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou congé maternité, vous disposez du service en ligne de consultation des décomptes d'indemnités journalières, dans l'espace privé de votre entreprise.

Il permet une visualisation, par individu ou par établissement, des indemnités journalières versées. Il offre la possibilité de télécharger la liste des décomptes (fichier CSV par salarié).

Retrouvez-le sur votre [espace privé employeur](#) dans la rubrique «Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle».

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?

Pour le domaine IJ maladie : m29blfij.blf@armorique.msa.fr
Pour le domaine AT/MP : m22blfat.blf@armorique.msa.fr



L'ACCOMPAGNEMENT MSA DE VOS SALARIÉS

Nous vous invitons à partager les informations suivantes avec vos instances représentatives du personnel.

PRÉSERVER LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Votre MSA peut accompagner votre entreprise à la mise en place d'actions de prévention santé tels que la prévention des cancers, l'alimentation, le sommeil, les addictions ou toute autre action de santé publique.

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

preventionsante.blf@armorique.msa.fr

Votre MSA met en œuvre un suivi individuel de l'état de santé de vos salariés dans le respect de la réglementation. Pour plus d'information, vous pouvez accéder à [**notre guide sur notre site internet MSA Armorique / Employeur / Vie de l'entreprise / Santé des salariés au travail / Suivi de l'état de santé des salariés**](#)

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

Médecine de santé au travail
Côtes d'Armor : m22blfst.blf@armorique.msa.fr
Finistère : m29blfst.blf@armorique.msa.fr

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

■ Accompagner vos démarches de prévention des risques professionnels.

Les équipes de santé et de sécurité au travail (médecins, infirmiers et conseillers en prévention) de votre MSA vous accompagnent dans vos démarches de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes tels qu'un conseil personnalisé, l'analyse des situations de travail, la sensibilisation et/ou la formation, l'aide au choix de consultants extérieurs, la participation aux instances représentatives du personnel, ...

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

Prévention des risques professionnels
prevention.blf@armorique.msa.fr

Médecine de santé au travail

Côtes d'Armor : m22blfst.blf@armorique.msa.fr

Finistère : m29blfst.blf@armorique.msa.fr

■ Sensibiliser les salariés à la prévention du mal-être en milieu agricole.

Votre MSA met en œuvre une action animée par le référent prévention du mal-être de l'organisme et un intervenant extérieur. Elle se déroule en entreprise et en petits groupes (une demi-journée par groupe).



■ Prévenir la souffrance au travail.

L'action collective «vivement le week-end» s'adresse aux salariés en situation de souffrance au travail (qui ne sont pas en arrêt de travail).

L'objectif est de pouvoir prendre du recul, le temps d'un week-end, sur sa situation de souffrance et envisager des soutiens possibles.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?
interventionsociales.blf@armorique.msa.fr

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS EN ARRÊT DE TRAVAIL

■ Accompagner les situations individuelles.

Votre MSA accompagne les salariés exposés à un problème de santé (physique, mal-être au travail) qui a une incidence sur la situation de travail. Elle propose un soutien psychologique, une aide au répit pour les salariés en risque d'épuisement ou en situation de mal-être.

Lorsque la situation médicale est stabilisée, elle accompagne les salariés dans leur réflexion sur leur avenir professionnel.

En tant qu'employeur, vous pouvez saisir la Cellule Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi.

C'est une instance de concertation entre médecin conseil, médecin du travail, conseiller en prévention des risques professionnels et travailleur social de votre MSA.

Elle a pour but d'échanger sur des situations complexes et de proposer au salarié l'accompagnement et/ou les dispositifs les plus adaptés.

■ Faire connaître l'ARPIJ et le bilan de compétences.

L'ARPIJ (Action de Remobilisation Professionnelle en période d'Indemnités Journalières) est un dispositif qui permet d'anticiper, le plus tôt possible, les risques de désinsertion professionnelle pour raisons de santé.

Le bilan de compétences permet d'analyser des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes et des motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ces sujets ?

Médecine de santé au travail
Côtes d'Armor : m22blfst.blf@armorique.msa.fr
Finistère : m29blfst.blf@armorique.msa.fr
Interventions sociales
interventionsociales.blf@armorique.msa.fr

FACILITER LE RETOUR AU TRAVAIL DES SALARIÉS EN ARRÊT DE TRAVAIL

■ Conclure une convention de maintien en emploi.

Une convention peut être conclue avec votre MSA en vue d'accompagner, de façon précoce, les salariés en situation de mal-être et/ou rencontrant une problématique de santé, qu'ils soient en arrêt de travail ou non.

Elle prévoit des temps d'échanges réguliers, entre vous et le travailleur social de votre MSA afin d'aborder les situations en cours d'accompagnement et, pour les salariés en arrêt, préparer avec vous le retour à l'emploi.

Vous souhaitez nous contacter ?

Avoir des informations sur ce sujet ?

interventionsociales.blf@armorique.msa.fr



■ Faire connaître la visite de pré-reprise.

La visite de pré-reprise est une visite médicale qui vise à accompagner, à préparer et à anticiper, pendant un arrêt de travail, le retour au travail dans les meilleures conditions. Elle peut être demandée par le médecin du travail, le médecin traitant, le médecin conseil de votre MSA ou le salarié lui-même.

À la suite de cette visite, des aménagements et adaptations du poste de travail, des préconisations de reclassement et/ou des formations professionnelles peuvent être recommandées.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ce sujet ?

Médecine de santé au travail
Côtes d'Armor : m22blfst.blf@armorique.msa.fr
Finistère : m29blfst.blf@armorique.msa.fr

■ Faire bénéficier du dispositif d'essai encadré.

L'essai encadré permet au salarié en arrêt de travail de tester son retour à l'emploi sur son poste antérieur, sur un autre poste au sein de son entreprise ou sur un poste dans une autre entreprise.

■ Promouvoir le dispositif du CRE.

Le CRE (Contrat de Rééducation professionnelle en Entreprise) permet à un salarié en situation de handicap de se réaccoutumer à son ancien poste ou de se former à un nouveau métier.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?

Médecine de santé au travail
Côtes d'Armor : m22blfst.blf@armorique.msa.fr
Finistère : m29blfst.blf@armorique.msa.fr
Interventions sociales
interventionsociales.blf@armorique.msa.fr

INCITER VOS SALARIÉS À FAIRE LE POINT SUR LEURS DROITS SOCIAUX

Vous pouvez orienter vos salariés vers un rendez-vous prestations notamment à l'occasion de tout changement de leur situation familiale et/ou professionnelle.

Le rendez-vous prestations est un dispositif d'accompagnement individuel. C'est un moment d'échange avec un chargé d'accueil de la MSA, visant à vérifier que vos salariés disposent bien de l'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit.

Vos salariés souhaitent prendre rendez-vous ?

Invitez-les à contacter la MSA au

02 98 85 79 79

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS, FUTURS RETRAITÉS DE VOTRE ENTREPRISE

■ Informer sur la retraite.

Votre MSA informe les salariés sur leurs droits retraite.

Vous pouvez orienter vos salariés vers la rubrique [Retraite](#) sur le site internet de votre MSA et la fiche événement de vie [Je prépare et je demande ma retraite](#).

Si votre salarié s'apprête à faire sa demande de retraite en ligne, il peut s'aider du pas à pas pour être guidé dans l'utilisation du service en ligne.

Il peut solliciter un rendez-vous pour faire un point sur sa carrière et/ou être accompagné sur sa demande de retraite.

Vos salariés souhaitent prendre rendez-vous ?

Invitez-les à contacter la MSA au

02 98 85 79 79



■ **Participer à une réunion collective retraite.**

Votre MSA, éventuellement accompagnée de son partenaire Agrica, anime des réunions d'information retraite qui s'adressent à vos salariés de 58 ans et plus.

Une occasion de présenter les différents dispositifs de départ à la retraite, les démarches à effectuer en vue du départ, les services en ligne dédiés...

■ **Partager le kit d'information sur la retraite des salariés agricoles.**

Afin d'accompagner et d'informer vos salariés, vous pouvez mettre à leur disposition le [kit d'information retraite de la MSA](#). Il peut être partagé via vos canaux de communication préférentiels : site intranet, mail, projection vidéo, impression, journal d'entreprise, réunions, événements...

Il est constitué d'une vidéo, avec chapitres thématiques, d'une fiche pratique événement de vie intitulée «Je prépare et je demande ma retraite» reprenant de façon succincte les étapes importantes de cette démarche et de liens utiles.

Vous souhaitez nous contacter ?
Avoir des informations sur ces sujets ?
promotionrelationdeservices.grprec@armorique.msa.fr

VOS CONTACTS MSA D'ARMORIQUE

*Vous disposez de différents modes de contact
et de services en ligne d'échanges.*

■ Votre interlocuteur privilégié :

Pour des demandes de rendez-vous, des sollicitations particulières engageant plusieurs services de votre MSA :

Jean-Claude Rouat

Responsable du secteur Relation Client

promotionrelationdeservices.grprec@armorique.msa.fr

06 86 03 37 55

■ Votre interlocuteur Direction :

Anne Picoux

Sous Directrice

picoux.anne@armorique.msa.fr

06 86 25 78 80

■ Les contacts pour vos demandes du quotidien :

Pour envoyer un mail : le service en ligne "Envoyer un message" rubrique "Contact et échanges".

Pour transmettre un document : le service en ligne "Envoyer un document" rubrique "Contact et échanges".

Indemnités journalières : m29blfij.blf@armorique.msa.fr

Accident du travail / maladie professionnelle : m22blfat.blf@armorique.msa.fr

Cotisations : m22contact.blf@armorique.msa.fr

Santé sécurité au travail : Santé au travail

Côtes d'Armor m22blfst.blf@armorique.msa.fr

Finistère m29blfst.blf@armorique.msa.fr

Prévention des risques professionnels :

prevention.blf@armorique.msa.fr

Interventions sociales : interventionsociales.blf@armorique.msa.fr

Recouvrement : ctx.blf@armorique.msa.fr - Tél. 02 98 85 59 60

Prévention santé : preventionsante.blf@armorique.msa.fr



LE RÉSEAU DES EMPLOYEURS

Tout savoir sur
Notre offre de services
aux entreprises



MSA d'Armorique



12 rue de Paimpont
22025 Saint-Brieuc

02 98 85 79 79



armorique.msa.fr



L'essentiel & plus encore